

Recyclage habilitation électrique H0 B1 B2 BR BC

Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité. L'habilitation électrique est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir participé à la formation préparatoire ou au recyclage de l'habilitation électrique H0 B1 B2 BR BC et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

Durée: 10.50 heures (1.50 jours)

Profils des stagiaires

- Opérateurs assurant des opérations d'ordre électrique ou en charge de diriger ces travaux. Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, des consignations électriques, opérations dites générales, chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques.

Prérequis

- Détenir un titre d'habilitation électrique correspondant à(aux) l'indice(s) à recycler.
- ATTENTION : l'habilitation électrique n'étant pas une formation d'électricien, le participant doit être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme.

Objectifs pédagogiques

- Être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique
- Intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Contenu de la formation

- Module R1 – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience :
 - Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles
 - Pratiques professionnelles
 - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
 - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
 - Évaluation du risque électrique
- Module R4 – Recyclage, thèmes spécifiques aux autres symboles :
 - Zones d'environnement et leurs limites
 - Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention
 - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
 - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
 - Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
 - Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main, ...) : risques et mise en œuvre
 - Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
 - Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail, ...
 - Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence en lien avec la spécialité enseignée (formateur habilitation électrique).

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Moyens techniques requis pour les apports pratiques : local avec tableau électrique à consigner et à démonter/remonter partiellement (le courant sera coupé au disjoncteur général de ce tableau, donc dans tout ou partie d'un bâtiment) ; divers matériels électriques à installer et/ou gaines et conducteurs pour réalisation d'une extension ; schémas électriques de l'installation utilisée et/ou de l'appareil utilisé ; instructions de sécurité écrites de l'employeur ; formulaires d'attestation de consignation (2 étapes) et d'autorisation de travail ; formulaires d'autorisation d'intervention ; balisage de chantier électrique ; divers matériels électriques à dépanner dans une armoire électrique (programmateur, disjoncteur, fusibles non-protégés...), et/ou un appareil électrique à dépanner (machine, moteur...)
- Sécurité : en entreprise comme en centre, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder des gants isolants et un écran facial
- Un manuel sera remis à chaque participant

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation